

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Août 2018 : la hausse vertigineuse des ventes (+ 31 %) est artificielle

En août 2018, 10 409 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 30,5 % par rapport à août 2017. Il s'agit de la seizième augmentation d'affilée et de la trente-et-unième au cours des trente-quatre derniers mois. Cette série égale en durée la plus longue période de croissance continue datant de dix-neuf ans (seize hausses consécutives de mai 1998 à août 1999). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont progressé de 8,9 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 43 %, ont représenté 64 % des immatriculations du mois d'août. Cette augmentation historique est un effet de la chute ponctuelle des prix de vente visant à anticiper le renforcement des tests européens d'homologation des véhicules légers neufs en vigueur depuis le 1^{er} septembre.

La croissance des immatriculations de véhicules lourds, non concernés par cette modification de la réglementation, a été six fois moins forte (+ 7 %).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Août 2018

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 606	1 291	382	1 055	1 370	6 704
Cyclomoteur	231	133	33	59	179	635
Motocycle	200	98	17	78	110	503
Voiturette	8	10	3	6	10	37
Remorque légère et caravane	101	67	34	48	39	289
VASP léger	278	87	47	35	116	563
Autobus et autocar	17	9	1	-	19	46
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	402	217	53	97	161	930
Camion	19	7	6	8	18	58
Tracteur routier	25	27	11	8	16	87
Semi-remorque	20	17	12	8	19	76
Remorque lourde	2	1	1	-	1	5
VASP lourd	8	6	2	1	4	21
Tracteur agricole	47	55	37	33	47	219
Engin agricole (autre que tracteur)	47	43	43	38	65	236
Ensemble	4 011	2 068	682	1 474	2 174	10 409

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

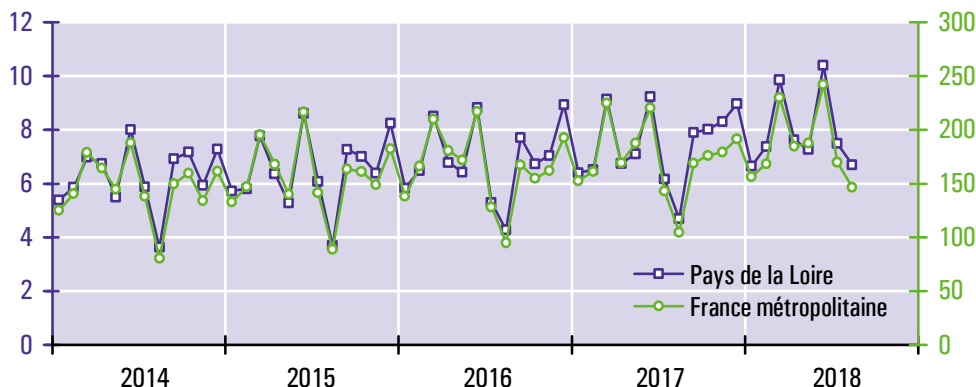
En août 2018, 6 704 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 42,7 % par rapport à août 2017, légèrement plus élevée que celle observée en France métropolitaine (+ 39,8 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 11,8 % dans la région et de 7,9 % dans l'Hexagone.

La hausse du mois dernier est inédite depuis décembre 2009 (+ 60 %). À l'époque, les ménages avaient avancé leur achat pour ne pas subir la baisse des aides de l'État au 1^{er} janvier 2010 (prime à la casse et bonus écologique).

La croissance record d'août fait suite à un mois de juillet qui avait déjà étonné par sa vigueur (+ 21 %). Elle s'explique par les rabais importants, jusqu'à - 49 % dans l'Hexagone d'après le magazine Auto Plus, que les concessionnaires ont consenti sur certains de leurs modèles thermiques (essence et gazole). Ces baisses de prix sont la conséquence de la modification de la réglementation européenne sur la pollution automobile.

En effet, le 1^{er} septembre, le cycle de mesure WLTP des consommations et des rejets polluants, apparu l'an dernier, a été étendu à la totalité des véhicules légers neufs. Les nouveaux tests d'homologation, plus restrictifs qu'auparavant, ont incité la plupart des constructeurs à brader cet été les véhicules les plus polluants (ceux ne pouvant plus être mis sur le marché depuis le début du mois) ou à les auto-immatriculer en vue de leur vente ultérieure par leurs concessionnaires sous la dénomination "occasion zéro kilomètre".

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

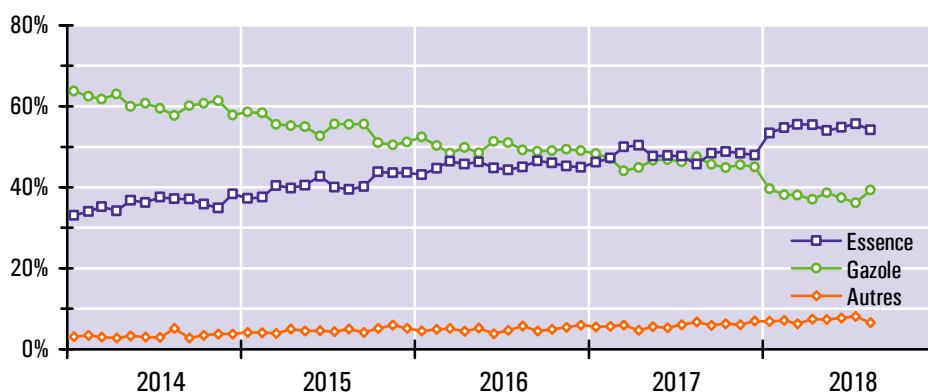
	Août 2018			Septembre 2017 à août 2018		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 606	39 %	+ 47 %	37 099	38 %	+ 15 %
Maine-et-Loire (49)	1 291	19 %	+ 52 %	18 737	19 %	+ 11 %
Mayenne (53)	382	6 %	+ 23 %	6 588	7 %	+ 5 %
Sarthe (72)	1 055	16 %	+ 34 %	15 239	16 %	+ 9 %
Vendée (85)	1 370	20 %	+ 41 %	18 917	20 %	+ 11 %
Essence	3 629	54 %	+ 69 %	50 800	53 %	+ 25 %
Gazole	2 633	39 %	+ 18 %	39 096	40 %	- 4 %
Hybride	377	5,6 %	+ 55 %	5 256	5,4 %	+ 58 %
Électricité	65	1,0 %	- 11 %	1 394	1,4 %	+ 1 %
Autres motorisations	0	0,0 %	- 100 %	34	0,0 %	- 13 %
Personnes morales	3 068	46 %	+ 43 %	41 239	43 %	+ 12 %
Personnes physiques	3 636	54 %	+ 43 %	55 341	57 %	+ 12 %
Ensemble	6 704	100 %	+ 43 %	96 580	100 %	+ 12 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'août 2018 et celles d'août 2017

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

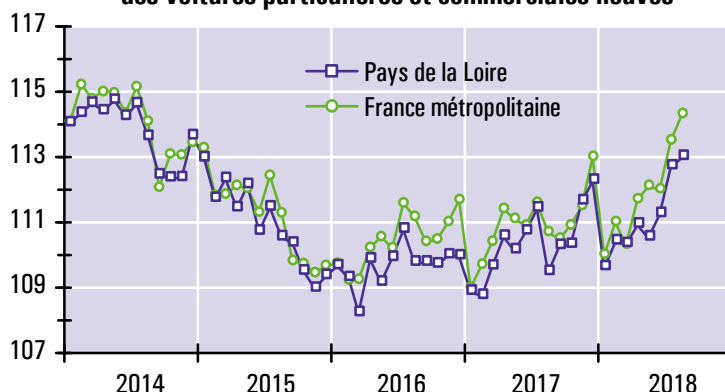


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en août 2018 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 113,0 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à août 2017. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

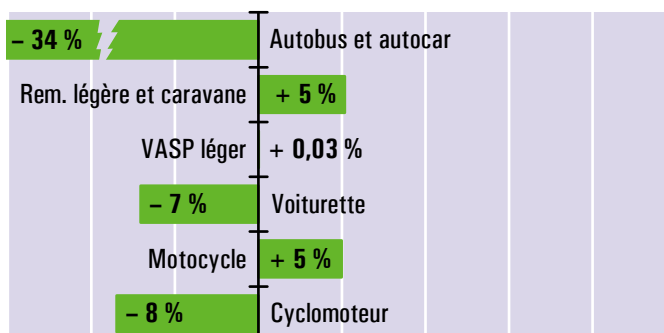
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 55 % et 27 % des immatriculations du mois d'août. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars s'est effondré de 34 % mais, après huit reculs d'affilée, ses ventes se sont redressées de 10 % en août.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 7,5 % à celle d'août 2017. Au cours des douze derniers mois, les ventes ont augmenté de 9,6 %. Le marché le plus dynamique est celui des semi-remorques (+ 22 %). Les immatriculations de camions, qui avaient diminué en continu lors des sept premiers mois de l'année, ont relevé la tête en août (+ 1,8 %). En année glissante, elles sont en recul de 3,6 %.

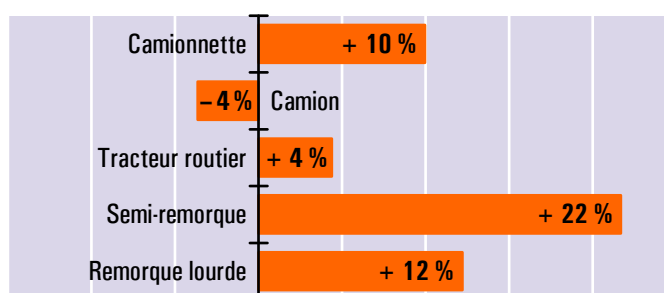
Sur le segment des véhicules spéciaux, la croissance des ventes de VASP lourds et de tracteurs agricoles s'est stabilisée. Après avoir fortement progressé en août (+ 61 %), les immatriculations d'autres engins agricoles sont presque à l'équilibre sur douze mois (- 0,8 %).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

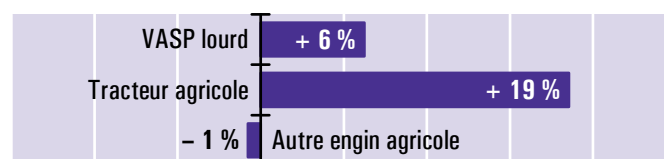
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (septembre 2017 à août 2018) et celles des mêmes mois un an auparavant (sept. 2016 à août 2017)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).